



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Iona
20 avril 2026 à 18h15

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement de l'école Iona tenue le 20 avril à 18h15 en présentiel au 5000, rue Iona.

PRÉSENTS :

Aurélié Cleret-Buhot (parent)

Katy Alexis (enseignante)

Hugo Camide (parent)

Mick Guttman (enseignant)

Isabelle Pivotto (parent)

Ali Cherief (enseignant)

Marie-Claude Poitras (parent)

Bruna Roti (technicienne en service de garde)

Formant quorum sous la présidence de Hugo Camide.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Annie Labrie – Direction ; Karine Forget – Direction adjointe

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Sans objet.

MEMBRES ABSENTS :

Gaëlle Bertrand

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La direction remercie les membres pour leur présence. En l'absence de Gaëlle Bertrand, Aurélié Cleret-Buhot prendra les notes et Isabelle Pivotto produira le PV.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Hugo Camide procède à la lecture de l'ordre du jour. Isabelle demande l'ajout d'un varia sur la position du CÉ sur la loi 94. Il est proposé par Katy Alexis et appuyé par Isabelle Pivotto que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suggérée. Aucune demande de vote n'est formulée.

Adopté à l'unanimité (01-CE-20260420).

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2026-03-23

Le procès-verbal est lu séance tenante. Des corrections mineures sont suggérées au fur et à mesure de la lecture. Le procès-verbal est proposé par Katy Alexis et appuyé par Brunna Roti que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suggérée. Aucune demande de vote n'est formulée.

Adopté à l'unanimité (02-CE-20260420).

4. PAROLE AU PUBLIC (reporté)

5. POINTS D'ADOPTION

5. 1. Sorties éducatives

Liste des sorties proposées :

- Le 28 avril 2026, les classes 723-724 (14 élèves) participeront à une sortie au Musée de la police,
- Le 13 mai 2026, les classes 401-402 (36 élèves) participeront à une sortie au cinéma Beaubien,
- Le 28 mai 2026, les classes 303-403 (24 élèves) participeront à une sortie au Marché Jean-Talon,
- Le 3 juin 2026, les classes 901, 902 (24 élèves) participeront à une sortie à la maison théâtre,
- Le 5 juin 2026, tous les élèves du 3^e cycle (154 élèves) participeront à une sortie au Parc Drapeau,
- Le 15 juin 2026, la classe 303-403 (24 élèves) participeront à une sortie au sommet d'Outremont,
- Le 15 juin 2026, les classes 722, 723 et 724 (22 élèves) participeront à une sortie au Collège Bois-de-Boulogne
- Le 18 juin 2026, les classes du préscolaire (80 élèves) participeront à une sortie au Collège Bois-de-Boulogne

Ces sorties sont validées par le Conseil d'établissement. Il est proposé par Bruna Roti et appuyé par Aurélie Cleret-Buhot d'adopter ces sorties éducatives telle que décrites. Aucune demande de vote n'est formulée.

Adopté à l'unanimité (03-CE-20260420).

- Le 21 mai 2026, les classes 303-403 (24 élèves) participeront à une sortie au Jardin botanique.

Isabelle Pivotto relève que le départ de la sortie se fait à 8h30, ce qui peut pénaliser des élèves qui arrivent à 9h le matin pour des raisons quelconques. La direction veut s'assurer de l'heure de départ, considérant que le prochain CÉ aura lieu avant la sortie, la direction reviendra vers les membres avec plus de détails. La décision est reportée pour le prochain CÉ.

6. POINTS D'INFORMATION

6. 1. Organisation scolaire 2026-2027

La direction informe les membres que la situation demeure évolutive en ce qui concerne les effectifs scolaires pour l'année 2026-2027 et que certains ajustements pourraient survenir au cours de l'été. Elle précise que le préscolaire 5 ans est presque complet, ce qui constitue une situation exceptionnelle. Contrairement à l'an dernier, où plusieurs départs avaient été constatés en avril, aucun mouvement significatif n'a été observé cette année à la même période.

6. 2. Calendrier scolaire 2026-2027

La direction présente les grandes lignes du calendrier scolaire 2026-2027. La rentrée scolaire est prévue pour le 27 août 2026 et la date de la photo scolaire est confirmée pour le vendredi 9 octobre 2026. Isabelle Pivotto soulève la question à savoir si le calendrier scolaire constitue un point d'approbation du Conseil d'établissement. La direction vérifie l'information et Karine Forget confirme qu'il s'agit d'un point d'information uniquement. Isabelle Pivotto rappelle que l'absence de consultation des parents concernant le calendrier scolaire a été soulevée à plusieurs reprises au comité de parents. Mick Guttman demande que les journées pédagogiques soient réparties de façon plus équitable sur les différents jours de la semaine, soulignant qu'un déséquilibre important est observé dans le calendrier présenté, notamment avec une concentration accrue de journées pédagogiques les lundis et vendredis. La direction mentionne que le Conseil d'établissement n'est pas l'instance décisionnelle pour ce type de discussion. Isabelle Pivotto ajoute qu'une mauvaise répartition des journées pédagogiques pourrait également entraîner un déséquilibre dans le temps alloué aux matières.

HC

Initiales de la Présidence

JS

Initiales de la Direction

6. 3. Formation du Conseil d'établissement – auto-déclaration

La direction informe les membres qu'il est désormais requis de compléter deux auto-déclarations par année. Elle présente un code QR permettant aux membres de procéder à la déclaration séance tenante.

6. 4. Projet de jardinage

La direction présente un projet de jardinage réalisé en collaboration avec la Ville de Montréal. Un comité interne a été formé afin de développer ce projet et une demande de financement a été soumise. Elle précise toutefois que l'école devra assumer une partie des coûts et que certaines restrictions imposées par le CSSDM s'appliquent, notamment en ce qui concerne l'aménagement de l'avant de l'école.

La direction informe également les membres que les écoles disposent maintenant d'un lien leur permettant de recevoir des dons directs. Ce lien peut être partagé largement et permet d'indiquer le projet visé au moment du don. Elle propose d'utiliser ce mécanisme afin d'amasser des fonds plutôt que d'organiser une vente.

Aurélie Cleret-Buhot demande si ce lien peut être utilisé pour plusieurs projets. La direction confirme que cela est possible, à condition de préciser le projet lors du don. Isabelle Pivotto mentionne que, dans le cas de la fondation du CSSDM, un pourcentage de 3 % est retenu sur les montants recueillis à des fins de fonctionnement. La direction indique qu'elle vérifiera si le lien de dons est associé à la fondation du CSSDM ou s'il s'agit d'un mécanisme indépendant. Le projet étant encore au stade préliminaire, il est qualifié d'embryonnaire.

6. 5. Projet éducatif 2023-2027

La direction indique qu'un suivi sera présenté lors de la prochaine rencontre du Conseil d'établissement. Elle mentionne qu'une prolongation du projet éducatif jusqu'en 2028 est envisagée, considérant les nombreux changements en cours, notamment l'introduction d'un nouveau canevas.

6. 6. Sécurité aux abords de l'école

Bruna Roti observe une diminution du nombre de voitures aux heures d'entrée et de sortie depuis l'affichage installé sur les portes du service de garde. La direction mentionne ne pas avoir remarqué de changement notable. Isabelle Pivotto indique que la présence policière a eu lieu à des moments où l'achalandage est moindre et souligne qu'entre 8 h 45 et 8 h 55, plusieurs conducteurs se stationnent de manière inadéquate. Elle note qu'un impact a été observé à la suite du passage de la police, mais que celui-ci n'a pas été durable. Elle souligne également que plusieurs automobilistes circulent à une vitesse excessive dans la descente de la rue Circle, juste avant la rue Iona.

Hugo Camide présente un brouillon de lettre destiné à la mairie d'arrondissement concernant une demande de modification de l'emplacement du support à vélos. La lettre est lue séance tenante et bonifiée collectivement. Marie-Claude Poitras propose d'utiliser le principe MINTO. Hugo Camide indique qu'il proposera une version finale de la lettre lors de la prochaine réunion du Conseil d'établissement.

7. TOUR DE PAROLE

7. 1. DIRECTION

La direction informe les membres que l'activité d'accueil des élèves de maternelle aura lieu prochainement.

7. 2. PERSONNEL ENSEIGNANT

Mick Guttman souligne la tenue d'un vendredi musical, incluant la visite d'un orchestre provenant de l'ouest des États-Unis ainsi que la présentation de la comédie musicale de l'école Saint-Luc. Il mentionne également un dégât d'eau survenu dans sa classe et précise que le processus de gestion de la situation est long. Il remercie Karine Forget pour son intervention et son soutien.

7. 3. PERSONNEL DE SERVICE DE GARDE

La préparation des prochaines journées pédagogiques est en cours.

HC

Initiales de la Présidence

JS

Initiales de la Direction

7. 4.PARENTS

Aucun point n'est soulevé.

7. 5.REPRÉSENTANT COMITÉ DE PARENTS

Isabelle Pivotto informe les membres que la dernière rencontre du comité de parents a notamment porté sur la Loi 94 et ses impacts sur le personnel et les parents. Elle précise que les parents de l'OPP ne pourront plus être présents à l'école avec des signes religieux durant les heures de classe, incluant les périodes où ils viennent chercher leurs enfants, les rencontres parents-enseignants ainsi que les suivis liés aux plans d'intervention.

Des demandes de clarification ont été formulées par les parents, certains estimant que ces mesures pourraient dépasser le cadre de la loi. Une avocate du CSSDM viendra présenter les balises légales de cette loi, et une demande a été soumise afin d'exclure les parents d'élèves de son application.

Elle mentionne également l'élection à venir de nouveaux membres du conseil d'administration pour certaines circonscriptions et précise qu'en l'absence de candidatures directes, tout parent siégeant à un conseil d'établissement d'une école de la circonscription concernée pourra poser sa candidature.

7. 6.OPP

Les travaux de l'OPP sont actuellement en suspens. Une mère d'élève s'est montrée intéressée à prendre le leadership du groupe. Le dossier demeure à suivre.

8. VARIA

Isabelle Pivotto précise qu'un Conseil d'établissement peut émettre un avis qui engage uniquement le CÉ auprès du comité de parents. Elle propose que le courriel rédigé par Gaëlle Bertrand soit repris pour la rédaction formelle d'un avis par le CÉ et envoyé par la présidence au comité de parents.

La direction rappelle que les employés en poste avant le 19 mars 2025 bénéficient de la clause de droits acquis, mais que cette protection est perdue en cas de changement de poste ou d'acceptation d'une augmentation salariale. Elle souligne que la Loi 94 demeure sujette à plusieurs interprétations selon les instances. La direction ajoute qu'un climat de bienveillance prévaut actuellement à l'école et que la situation se déroule harmonieusement. Il est convenu qu'un point de suivi sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil d'établissement.

Ce point sera ajouté au prochain CÉ.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33. La levée de séance est proposée par Katy Alexis et appuyée par Ali Cherief.

Adopté à l'unanimité (04-CE-20260420).


Présidence
Direction d'établissement
Initiales de la Présidence
Initiales de la Direction